

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
1 10 28

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME VALÉRIE GUARINO**

**OBJET : Travaux dans les collèges publics : modification de la 4ème liste d'opérations
relatives à la sécurisation au titre de l'année 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La liste des opérations relative à la 4ème phase de sécurisation, comportant 22 collèges publics, s'inscrit dans le cadre du plan pour le sursaut national demandé par la Présidente du Conseil départemental à la suite des événements survenus en novembre 2015. Elle a été approuvée lors de la Commission permanente du 20 septembre 2019.

Ces opérations concernent des travaux de mise en sécurité dans le cadre du dispositif 100 % sécurité collèges.

Les conseils d'administration des collèges Pierre Puget et Vieux Port à Marseille, Pesquier à Gardanne et Olympe de Gouges à Allauch, ayant voté contre le projet de travaux de mise en sécurité, quatre autres établissements sont proposés au présent rapport en remplacement :

- pour Marseille : Jules Massenet et Alexandre Dumas,
- pour les communes hors Marseille : Mont Sauvy à Orgon et Marc Ferrandi à Septèmes-les-Vallons.

Des études ayant été conduites pour les collèges Pierre Puget, Vieux Port et Pesquier, les autorisations de programme sont restituées partiellement. Les études pour le collège Olympe de Gouges n'ont pas été lancées.

Le montant de 15 000 €TTC utilisé sur ces opérations doit être compensé. Pour les 4 collèges remplaçants, les travaux prévisionnels nécessitent une enveloppe supplémentaire d'un montant de 645 000 €TTC L'augmentation totale du montant de l'opération s'élève à 660 000 €TTC.

Le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle est porté de 12 300 000 € TTC à 12 960 000 €TTC répartis comme suit :

- 670 000 €TTC pour les prestations intellectuelles portés à 685 000 €TTC,
- 11 630 000 €TTC pour les travaux portés à 12 275 000 €TTC.

Les crédits affectés à cette 4ème phase de sécurisation au BP 2019 en DM2 restent inchangés (8 200 000 €TTC). Ils permettront de couvrir le lancement des études et une partie des travaux.

Ce rapport de principe ne comporte, à ce stade, aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL